

Orly, le 13 Avril 2008

Monsieur Gérard SEGURA
Maire d'Aulnay-Sous-Bois
Mairie
93600 AULNAY SOUS BOIS

Copie à :
- Monsieur Alain AMEDRO, Maire-Adjoint à
l'urbanisme et à l'écologie
- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis

Objet : site du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Maire,

En complément de notre lettre du 29 Mars 2008 relative au désamiantage/démolition du site, nous vous informons avoir été alertés par des usagers du vieux cimetière d'Aulnay sur plusieurs faits récents qui confirment la dégradation accentuée des bâtiments du CMMP :

- Une tôle ondulée métallique s'est détachée du toit du bâtiment CMMP mitoyen laissant entrevoir, par un trou béant, l'intérieur de l'atelier BB2 où était broyé le zircon. Cette tôle est tombée entre deux tombes à hauteur de celle de la famille Baillet.
- Une deuxième tôle métallique proche de l'atelier Matec provenant sans doute de la façade, au fond du cimetière, gît également contre le mur mitoyen. Et à ce même endroit, deux tôles ondulées métalliques censées occulter les fenêtres, pendent n'attendant que le prochain coup de vent pour se détacher.

Pour notre part, en observant les lieux à travers la palissade, rue de Mitry, nous avons constaté que des tôles jonchent le sol dans la cour de l'usine. Nous avons également observé qu'une solive, en jonction du mur et de toiture était branlante et risquait de tomber sur le trottoir, route de Mitry.

En 2006, des plaques de fibro-ciment étaient déjà tombées dans l'impasse du Trianon.

Ces faits préoccupants révèlent une situation de danger grave et imminent pour les personnes qui vivent ou travaillent à proximité de l'usine, pour celles qui fréquentent le vieux cimetière ou qui empruntent simplement les trottoirs ou les voies de circulation en bordure du CMMP.

Les bords des tôles métalliques sont coupants. Les plaques de toiture en fibrociment sont lourdes. Les unes comme les autres peuvent provoquer de sérieuses blessures lors de chutes de hauteur en cas de fort vent. Des accidents de ce type sont classiques et bien répertoriés dans les publications concernant la prévention des risques.

Aussi, vu l'urgence et la gravité de la situation, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de prendre les décisions qui sont de votre ressort et d'intervenir auprès du préfet et du CMMP pour que soient prises des mesures d'urgence garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité de ce site dont la dégradation s'accélère :

1. Protection des alentours de l'usine par la pose de dispositifs adéquats (filets, grillage ou autre) évitant tout envol de tôles ou de plaques d'amiante-ciment du toit ou de la façade en dehors de l'enceinte de l'usine.
2. Stabilisation et colmatage des éléments de toiture et de façade fragilisés.
3. Visites bimensuelles d'évaluation de l'état de dégradation des bâtiments (Ces visites sont **indispensables**. Elles étaient prévues par l'arrêté préfectoral du 05/08/2004 dans son point 4-2. Elles n'ont pas été appliquées par le CMMP. Le préfet n'a pas fait respecter son arrêté et a même supprimé la surveillance de l'état de dégradation des bâtiments dans son nouvel arrêté du 17 juillet 2006).

Depuis plusieurs années, les associations ont alerté le préfet et le maire de l'époque sur les risques que faisait courir la dégradation des bâtiments, notamment :

- **En mars 2001**, à l'occasion d'une rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture, à laquelle participait la directrice de l'école maternelle, le collectif des riverains et l'Addeva 93 avaient remis une fiche réclamant des mesures, face au risque de « *chutes de plaques de Fibrociment de grande hauteur sur des personnes dans l'usine, ou au voisinage de celle-ci par grand vent dans la cour de l'école maternelle mitoyenne du site (risques d'écrasement et de pollutions)*. »
- **En mars 2004**, le cabinet CDB réalisait un rapport de repérage étendu avant travaux. Le constat était alarmant : « *la toiture en fibrociment est très dégradée, voire prête à s'effondrer. Elle provoque une pollution résiduelle environnementale lors de la chute d'éléments amiantés de toiture* ». Ses recommandations se terminaient par ces mots : « *IMPORTANT : il y a lieu de noter le risque permanent de chutes d'éléments de toiture en fibrociment qui peuvent entraîner la mise en danger d'autrui* ».
- **En juillet 2006**, les associations ont produit dans le cadre d'une expertise judiciaire un document intitulé « *49 photos du site* » qui confirme une spectaculaire dégradation de certaines plaques de toiture en amiante-ciment.

Vous venez de prendre vos fonctions. Nous sommes convaincus que la nouvelle équipe municipale accordera à cette question davantage d'attention que ne l'ont fait les maires et les préfets qui se sont succédés jusqu'ici.

Nous vous confirmons que nos associations sont, bien entendu, d'accord pour dialoguer avec vous à partir du début Mai, comme cela vous a été dit par fax, sur l'ensemble des problèmes posés par la dépollution et la déconstruction de cette usine. Mais, confrontées à une situation d'urgence, elles vous alertent dès aujourd'hui sur ce problème particulier.

Nous ne souhaitons pas que l'on attende le premier passant blessé pour que soient enfin prises les mesures conservatoires de mise en sécurité du site préconisées par les experts, Messieurs Bisson et Baréa en 2004.

Souhaitant être entendu et vous remerciant par avance de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Collectif des riverains et victimes du CMMP : Gérard Voide
Ban Asbestos France : Henri Pezerat
ADDEVA 93 : Alain Bobbio
Associations des parents d'élèves de l'école du Bourg : Catherine Lerat
Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot